

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Pacific Region 401 - 1230 Government Street Victoria, B.C.

V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region

401 - 1230 Government Street Victoria, B. C. V8W 3X4 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title Suiet						
Title - Sujet OVEN AND RANGE						
	•	Date				
Solicitation No N° de l'invitat	ion		ate)12-07-16			
W0133-13EA01/B		2012-0) / -	-10		
Client Reference No N° de ré W0133-13EA01	férence du client					
GETS Reference No N° de ré PW-\$VIC-239-5972	férence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷N	ΛE		
VIC-2-35015 (239)						
Solicitation Closes	- L'invitation pre	end fi	n	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2012-08-27				Pacific Daylight Saving Time PDT		
F.O.B F.A.B.			_			
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:	E	3u	yer ld - ld de l'acheteur		
Large, Kathy		\	vic	239		
Telephone No N° de téléphon	ne	FAX N	о.	- N° de FAX		
(250) 363-8456 ()		(250) 3	250) 363-0395			
Destination - of Goods, Service	es, and Construction:					
Destination - des biens, service	es et construction:					
DEPARTMENT OF NATIONA	AL DEFENCE					
BLDG 171 19 WING COMOX	•					
P.O.BOX 1000 STN MAIN						
LAZO						
British Columbia						
V0R2K0 Canada						
Canada						
1						

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée						
See Herein							
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur							
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur							
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)							
Signature	Date						



W0133-13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

VIC-2-35015

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro W0133-13EA01/A, datée du 2012-07-12, dont la date de clôture était le 2012-08-22, à 1400.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l' d' casier judiciaire
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiment

W0133-13EA01/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-13EA01

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-2-35015

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des *clauses et conditions uniformisées d'achat*

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unif ormisees

-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T, 2006-06-16, Produits équivalents

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

W0133-13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

VIC-2-35015

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements recues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (02 copies papier)

Soumission financière (01 copies papier) Section II:

Section III: Attestations (01 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

W0133-13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-13EA01 VIC-

VIC-2-35015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe A, Besoin.

W0133-13EA01/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-13EA01

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VIC-2-35015

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2007-05-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Clause du Guide des CCUA A0069T, (2010-08-16), Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

- 1. Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 1.1 Les soumissionnaires <u>doivent fournir avec leur soumission</u>, à la date de clôture de l' à soumissionner:
- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
- b) un formulaire de <u>Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire</u> (TPSGC-PWGSC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le

W0133-13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

VIC-2-35015

Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a.() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b.() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c.() est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d.() n'a pas été déclaré entr	epreneur non admiss	ible par RHDCC et p	ossède un numéro d'attestatior
valide, à savoir le numéro :			

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des *clauses et conditions uniformisées d'achat* (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-ligne s-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

W0133-13EA01/B

VIC-2-35015

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Voir l'annexe A, Besoin.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Kathy Large

Titre: Agente d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Adresse:401- 1230 rue Government, Victoria (C.-B.), V8W 3X4

Téléphone: 250-363-8456 Télécopieur: 250-363-0395

Courriel: kathy.large@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Nom :

Le	charge	de	projet	pour	le	cont	rat	est	:

NOITI	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

W0133-13EA01/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-13EA01

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

File No. - N° du dossier VIC-2-35015

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Voir l'annexe B, Base de paiment.

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de ______ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

- 1.L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2.Les factures doivent être distribuées comme suit:

a.L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

W0133-13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

VIC-2-35015

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-03-02), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiment;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______.

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

Solicitation No. - N° de l'invitation W0133--13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

VIC-2-35015

ANNEXE «A»

BESOIN

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'acheter les articles suivants :

Besoin A:

Deux (2) cuisinières électriques : Garland 36ER32 OU ÉQUIVALENT* ayant les caractéristiques suivantes :

Critères d'évaluation	Respect (L'évaluateur doit répondre)		
	Oui	Non	
- Électrique - Alimentation triphasée 208 V à 60 Hz.			
- Face et côtés en acier inoxydable.			
- Barre avant en acier inoxydable.			
- Supports de grille à quatre positions amovibles chromés et grille.			
- Thermostat de four électromécanique robuste.			
- Plan de travail tout usage de 36 po (914 mm) à trois thermostats, 290 °F/650 °F (143 °C/343 °C).			
- Évent de 3 po (76mm) en acier inoxydable.			
- Poignée de porte de four isolée et résistante à la chaleur.			
- Pattes réglables chromées de 6 po (152 mm) (NSF).			

Les modèles à gaz ne sont pas acceptables.

Besoin B:

Deux (2) fours électriques à deux chambres : Garland E2055 ou équivalent ayant les caractéristiques suivantes :

Critères d'évaluation		pect ateur doit ndre)
	Oui	Non
- Électrique - Alimentation triphasée 208 V à 60 Hz.		
- Extérieur en acier inoxydable : côtés, face et pieds.		
- Panneaux avant et arrière aluminés.		
- Chaleur produite par des éléments tubulaires au-dessus et en dessous de la grille.		
- Trois commutateurs de commande de la chaleur du haut et du bas.		
- Gamme de température de 200 °F (93 °C) à 550 °F (288 °C)		
- Minuterie mécanique de 1 heure de série pour toutes les chambres.		
- Porte de four à contrepoids qui s'ouvre sur toute la largeur, au niveau de la sole.		
- Commandes situées hors de la zone chauffée permettant la maintenance à partir de l'avant.		
- Four à rôtir : chambre munie d'une grille en acier de calibre 12 avec une		

W0133-13EA01/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01

VIC-2-35015

hauteur intérieure de 12 po (305 mm).	
- Four à rôtir : plateau intermédiaire amovible.	

Les modèles à gaz ne sont pas acceptables.

Veuillez vous assurer que votre soumission indique comment chacun des critères obligatoires est respecté.

Installation:

Le MDN procédera à l'installation

Livraison

Les articles doivent être livrés au bâtiment 109 du lundi au vendredi entre 7 h 30 et 15 h 30.

Bien que la livraison soit demandée pour le **14 septembre 2012**, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le ______.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0133--13EA01/B

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W0133-13EA01 VIC-2-35015

ANNEXE «B»

BASE DE PAIMENT

Les soumissionnaires doivent remplir la présente annexe et l'envoyer avec leur soumission.

TARIFICATION: Le prix de la soumission doit être donné en dollars canadiens, à l'exclusion de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée, et comprendre le rendu de droits acquittés (DDP): **Lazo (C.-B) VOR 2KO** (Incoterms 2000), les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

Aucun autre frais ne pourra être facturé.

Article	Description	Qté	Unité	Prix unitaire ferme \$ CA	Prix calculé \$ CA
1	Garland 36ER32 OU équivalents *	1	Ch.		
2	Garland E2055 OU équivalents *	1	Lot		
3	Montant forfaitaire pour la livraison de l'article1 Rendu droits acquittés (DDP) Lazo (CB) V0R 2K0 Canada (*)	1	Lot		

^(*) Si les frais de livraison ne s'appliquent pas (p.ex., s'ils sont inclus dans le prix unitaire de l'article1), veuillez inscrire un prix de zéro (0\$), NÉANT ou N/A.

* Produits équivalents

1.Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

a.indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;

b.déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;

c.fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;

d.présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;

e.indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

Solicitation No. - N° de l'invitation W0133--13EA01/B

Buyer ID - Id de l'acheteur

vic239

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0133-13EA01

File No. - N $^{\circ}$ du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

VIC-2-35015

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :

a.la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;

b.le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.

3.Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.